



CH-3003 Berne, le 3 décembre 2004

Votre référence
Notre référence Grg/Ry
23-00.1

Aux
Départements cantonaux
compétents en matière
de circulation routière

Telefon ++41 (0)31 323 82 88
Telefax ++41 (0)31 323 43 21
jeannette.soltermann@astra.admin.ch
www.astra.admin.ch

Instructions relatives à la formation en deux phases

Madame la Conseillère d'État,
Monsieur le Conseiller d'État

Le 27 octobre 2004, le Conseil fédéral a arrêté une modification de l'OAC (RO **2004** XXXX), qui entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2005.

A l'avenir, le permis de conduire des catégories A (motocycles) et B (voitures de tourisme) sera délivré à l'essai aux personnes qui l'auront obtenu pour la première fois. La période probatoire est de trois ans. Quant au permis de conduire d'une durée illimitée, il ne sera délivré qu'aux personnes qui auront participé à tous les cours de formation complémentaire prescrits par le Conseil fédéral et qui n'auront commis aucune infraction aux règles de la circulation routière entraînant une annulation de l'autorisation de conduire.

Les présentes instructions visent à faciliter l'exécution des nouvelles dispositions et à favoriser l'application uniforme. Par le biais de cours organisés à titre d'essai (avant l'entrée en vigueur), ces instructions devraient en outre offrir la possibilité de tester le déroulement sans accroc des processus administratifs entre les prestataires de cours concernés et les autorités d'exécution. Elles entrent immédiatement en vigueur, afin de permettre aux organisations désirant dispenser des cours de formation complémentaire de les élaborer à temps et conformément aux objectifs visés.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère d'État, Monsieur le Conseiller d'État, l'assurance de notre haute considération.

Office fédéral des routes

Sig. Rudolf Dieterle

Rudolf Dieterle
Directeur

Annexes:

Instructions relatives à la formation en deux phases

La présente circulaire est adressée par le même courrier aux offices fédéraux et cantonaux ainsi qu'aux associations et organisations que cet objet intéresse



23-00.1

Berne, le 3 décembre 2004

Instructions concernant la formation en deux phases

(fondées sur les art. 27c, al. 2, et 150, al. 6, OAC)

1 Généralités

11 Bases légales

Selon l'art. 15a LCR, le permis de conduire obtenu pour la première fois pour un motorcycle (catégorie A) ou une voiture de tourisme (catégorie B) est délivré à l'essai. La période probatoire est de trois ans.

Le permis de conduire est délivré pour une durée illimitée si le titulaire a suivi tous les cours de formation complémentaire prescrits par le Conseil fédéral et s'il n'a pas commis d'infraction aux prescriptions relatives à la circulation routière entraînant l'annulation de l'autorisation de conduire.

L'exécution ainsi que la garantie de la qualité relèvent des compétences des cantons (art. 27g OAC). Ils peuvent déléguer l'exécution de ces tâches à d'autres organes.

Les présentes instructions doivent permettre, avant même l'entrée en vigueur de la formation en deux phases, de mettre en place des structures répondant à des critères uniformes en ce qui concerne les organes de formation, les organisateurs de cours et la formation des animateurs.

2 Organisateurs de cours

21 Conditions relatives à la délivrance de l'autorisation

Les personnes désireuses d'organiser des cours de perfectionnement doivent faire parvenir à l'autorité compétente de leur canton de domicile un formulaire de demande dûment rempli. La requête devra être accompagnée des documents concernant les conditions fixées à l'annexe 1.

22 Contenu des cours

Les cours doivent être conçus selon le programme cadre de l'annexe 2.

Les descriptions des contenus s'appliquent par analogie aux cours pour conducteurs de voitures de tourisme ou pour motocyclistes. Il appartient aux organisateurs d'élaborer les programmes détaillés.

3 Animateurs

31 Inscription préalable

L'admission au cours de formation est régie par l'art. 64b, al. 2 et 3, OAC. La personne qui remplit les conditions énumérées à l'art. 64b, al. 3, let. a à d, OAC, s'annoncera à un test d'aptitude socio-pédagogique auprès d'un organe de formation pour animateurs.

32 Test d'admission

Le test d'aptitude socio-pédagogique est organisé par les cantons.

33 Contenu et durée de la formation

La formation, dont le contenu découle de l'art. 64c OAC, dure 19 jours au total et se présente comme suit:

- Module préparatoire 1

Connaissances relatives à la première phase de formation, notamment à la théorie de la circulation;

Durée: 3 jours; enseignement: écoles professionnelles de moniteurs de conduite.

- Module préparatoire 2

Connaissances en matière de conduite respectueuse de l'environnement ;

Durée: 3 jours; enseignement: QAED.

- Module préparatoire 3

Connaissances concernant les instructions techniques de conduite au sein de l'enseignement par groupes;

Durée: 3 jours; enseignement: organisateurs de cours agréés par le CSR.

- Module principal (annexe 3)

Durée: 10 jours; enseignement: organe de formation pour animateurs.

Pour accéder à la formation visée à l'annexe 3, il faut justifier des connaissances des modules préparatoires 1 à 3.

34 Prise en compte des connaissances antérieures

Dans le sens d'une pratique uniforme, les cantons exemptent les personnes suivantes du cours des modules préparatoires:

- 1: les moniteurs d'auto-école et les experts de la circulation ;
- 2: les titulaires du certificat d'« eco-coach » ;
- 3: les instructeurs diplômés du CSR et les moniteurs d'auto-école de la cat. IV.

Dans les autres cas (formations équivalentes attestées), les cantons statuent sur la prise en considération des connaissances antérieures après consultation des organes de formation (art. 27g, al. 1, let. c, et 64c, al. 2, OAC).

Tout futur animateur doit suivre la formation prévue à l'annexe 3.

35 Certificat de compétence

L'examen donnant droit au certificat de compétence est mis sur pied par les organes de formation et a lieu sous la surveillance des cantons. Sa matière se fonde sur l'art. 64c, al. 1, OAC.

4 Organes de formation pour animateurs**41** Reconnaissance par l'OFROU

Les personnes désirant former des animateurs doivent être reconnues par l'OFROU. Elles lui feront parvenir les documents suivants en annexe à la demande de reconnaissance, conformément à l'art. 64f OAC:

- un programme complet contenant des informations sur la matière et sur le calendrier des cours ainsi que sur les méthodes d'enseignement prévues (on trouvera un exemple à l'annexe 3 des présentes instructions);
- les qualifications et les domaines d'activité des enseignants;
- des informations sur les locaux d'enseignement et les moyens didactiques ainsi que sur les places d'instructions destinées à l'enseignement pratique.

42 Appréciation des dossiers de candidature

L'OFROU vérifie si les dossiers de candidature sont complets et les soumet ensuite pour avis aux cantons de domicile des requérants. La reconnaissance de l'OFROU sera accordée s'il est établi que les objectifs de formation fixés à l'art. 64c OAC pourront être atteints grâce à l'engagement d'enseignants compétents.

5 **Surveillance et contrôle de la qualité**

La surveillance et le contrôle de la qualité ressortissent aux cantons et se fondent sur l'art. 27g OAC. Ces derniers vérifient les demandes des candidats à l'ouverture de centres de formation en collaboration avec l'OFROU. Ils évaluent périodiquement, et à court terme si nécessaire, le système garantissant la qualité des organisateurs de cours. Ils examinent les communications des participants au sujet des expériences faites lors des cours de formation complémentaire.

6 **Coûts et financement**

61 Organes de formation pour animateurs

En livrant la reconnaissance par voie de décision, l'OFROU perçoit un émolument (débours compris) en vertu de l'ordonnance sur les émoluments de l'OFROU (RS 741.091). Les organes de formation participent, au prorata, aux coûts de la garantie de la qualité et des mesures de surveillance.

62 Formation et perfectionnement des animateurs

Les coûts de l'étude des conditions d'admission (y compris le test d'aptitude socio-pédagogique) au sens de l'art. 64b OAC, de la formation elle-même, de la mise sur pied des examens finals au sens de l'art. 64d OAC ainsi que de la délivrance de l'autorisation d'exercer une activité d'animateur sont à la charge des candidats. Les cantons perçoivent des émoluments pour leurs dépenses.

63 Admission des organisateurs de cours

Les organisateurs de cours participent, au prorata, aux coûts de l'étude des conditions d'admission, de la délivrance de l'autorisation ainsi que de la garantie de la qualité et des mesures de surveillance. Les cantons perçoivent des émoluments à cet effet.

7 **Entrée en vigueur**

Les présentes instructions entrent en vigueur immédiatement.

Office fédéral des routes

Sig. Rudolf Dieterle

Rudolf Dieterle
Directeur

Annexe 1: Exigences relatives aux organisateurs de cours

Annexe 2: Programme cadre pour l'organisation du premier et du deuxième jour de la formation en deux phases

Annexe 3: Formation des animateurs

Exigences relatives aux organisateurs de cours

1. Locaux

1.1 Caractéristiques des locaux

Valeurs indicatives pour les dimensions des locaux d'enseignement:

- surface de travail par participant 2 m²
- surface de travail pour l'animateur et espace nécessaire pour les moyens didactiques 8 m²

Les participants doivent pouvoir suivre l'enseignement sans être dérangés. Le local de cours ne peut pas être un logement et doit se trouver à une distance raisonnable de la place d'instruction. Il doit

- posséder son propre accès et ne pas être un lieu de passage;
- être protégé contre les nuisances dues au bruit, à la poussière et aux odeurs;
- être bien éclairé et suffisamment aéré;
- être bien chauffé.

1.2 Installations et moyens didactiques

Le local de cours doit disposer d'un vestiaire ayant une capacité suffisante. Il disposera également de toilettes avec lavabo à proximité immédiate.

Tous les participants doivent disposer d'un siège avec dossier. Au lieu de tables, on peut utiliser des chaises munies d'écritoires.

Si le cours a lieu dans un établissement public, la salle doit être séparée des autres locaux. Il n'y aura pas d'obligation de consommer.

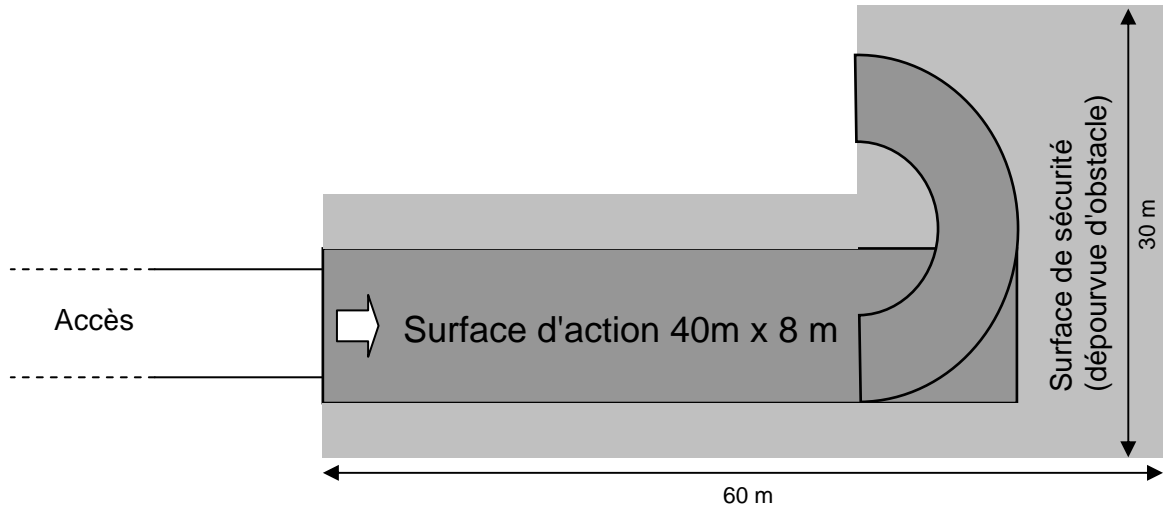
Les équipements suivants doivent en outre être à disposition (exemples) :

- rétroprojecteur, projecteur de diapositives ou vidéoprojecteur, avec écran approprié;
- magnétoscope et téléviseur;
- tableau noir, « flipchart »;
- moyens didactiques prévus pour la formation en deux phases (cassettes vidéo, CD, DVD, transparents ou diapositives, manuels);
- documentation à remettre aux participants, y compris les documents de travail.

2. Exigences minimales relatives aux places d'instructions pour l'enseignement pratique

2.1 Dimensions

La surface d'action doit être précédée d'une voie d'accès assez longue pour permettre d'atteindre une vitesse de croisière de 50 km/h.



2.2 Autres exigences

Pour organiser l'enseignement pratique, il faut également disposer:

- de la possibilité d'arroser la place d'instruction;
- d'un dispositif bien visible de mesure de la vitesse;
- de moyens de communication appropriés;
- d'un revêtement glissant pour le virage;
- de suffisamment de cônes et de bandes de signalisation;
- d'un abri pour les participants;
- d'extincteurs et d'une trousse de premiers secours en cas d'urgence.

3. Assurance

L'attestation de l'assurance-responsabilité civile (RC d'organisateur/ RC d'entreprise) doit prévoir une couverture d'au moins 5 millions de francs. Les véhicules des participants doivent en outre être couverts par une assurance casco complète.

4. Dispositifs d'affichage de la consommation de carburant

Les voitures de tourisme utilisées pour enseigner une conduite respectueuse de l'environnement doivent être munies d'un dispositif affichant bien visiblement la consommation instantanée et moyenne de carburant.

5. Simulateurs de conduite

L'utilisation de simulateurs de conduite nécessite une autorisation de l'OFROU. Celle-ci sera délivrée si l'on peut apporter la preuve que l'on est à même d'atteindre les objectifs de l'enseignement.

6. Garantie de la qualité

Les organisateurs de cours garantissent une qualité élevée constante pour les aspects suivants:

- administration (publication des cours, traitement des inscriptions, délivrance des attestations, facturation, comptabilité et communications);
- infrastructure (respect permanent des exigences minimales selon ch. 1 à 3, entretien et nettoyage);
- déroulement (respect de l'horaire, planning des animateurs, possibilité de se restaurer, pauses);

- animateurs (gestion des groupes, conditions d'enseignement, transmission de la matière, emploi des moyens didactiques, interactions avec les participants, feedbacks en particulier);
- succès de l'enseignement (les organisateurs contrôlent eux-mêmes si les objectifs didactiques ont été atteints et doivent contribuer à ce que tel soit le cas par le biais d'enquêtes faites dans le cadre de l'assurance qualité).

Programme cadre pour l'organisation du premier et du deuxième jour de la formation en deux phases

1 Généralités

Les cours de formation complémentaire doivent être conçus de manière que les participants restent actifs et motivés pendant toute la durée de la formation et qu'ils soient constamment sollicités mais sans exagération. Pour cela, le programme doit être varié et comprendre les aspects suivants:

- éléments motivants;
- éléments cognitifs;
- partie pratique (utilisation de la voiture ou du motorcycle).

12 Eléments motivants

Les éléments motivants comprennent:

- l'introduction, avec des informations concernant les règles de comportement et les formes de relations interpersonnelles pendant le cours;
- un tour de présentation des participants;
- l'analyse de la situation personnelle des participants;
- un échange d'expériences entre les participants sur l'enseignement pratique;
- des discussions sur les attitudes nécessaires (conduite conviviale), les motivations de l'acte de conduire (choix du moyen de transport) et la mobilité (conduite respectueuse de l'environnement);
- l'élaboration de stratégies visant à développer un comportement favorable à la sécurité routière (motiver les participants à adopter une conduite sûre).

13 Eléments cognitifs

Les éléments cognitifs comprennent la théorie, les tests et l'évaluation de ceux-ci.

Les thèmes suivants sont abordés:

- les aspects physiques et dynamiques de la conduite;
- les conditions de circulation (distraction, passagers, conditions atmosphériques, route);
- les prescriptions relatives à la circulation (mise à jour et complément des connaissances théoriques les plus importantes dans le domaine de la sécurité);
- le sens de la circulation (mise en relation du savoir acquis dans la théorie de la circulation avec les expériences faites entre-temps dans la pratique);
- les substances psychotropes;
- les accidents et leurs conséquences.

14 Eléments pratiques

Les éléments pratiques servent à améliorer l'aptitude des participants à anticiper des situations dangereuses sur la route et à les éviter.

2 Contenu de la première journée de formation

Les descriptions de la manière de procéder sont toujours des exemples. On consacrera aux matières décrites aux ch. 21, 22, 26 et 27 le même temps qu'à celles qui le sont aux ch. 23, 24 et 25.

21 Tour de présentations

But : faire mutuellement, connaissance, fixer les règles de collaboration, donner une vue d'ensemble du cours et ses objectifs, créer une ambiance conviviale.

Procédure : l'animateur salue les participants et leur présente le déroulement du cours; on fixe ensemble les conditions de la collaboration (méthode d'interaction thématique, méthode d'animation « Metaplan »), tour de présentations où chacun décrit sa relation personnelle à son véhicule (proposition: badge, voir rapport bpa « bfu-Report 37 », p. 101).

22 Analyse d'accidents

But : prendre conscience du fait qu'un accident de la circulation n'a pas seulement des conséquences (pénales, administratives et civiles) pour son auteur, mais aussi pour les victimes et leurs proches (physiques, psychiques, financières et sociales).

Procédure : analyser un accident de la circulation causé par un comportement à risque typique des jeunes conducteurs (circonstances de l'accident, photos, films, etc.).

23 Distance d'arrêt/de freinage

But : connaître le rapport entre la distance de freinage et la vitesse croissante.

Se faire une idée de la vitesse résiduelle d'un véhicule rapide là où un véhicule plus lent est déjà à l'arrêt.

Procédure : estimer les distances de freinage correspondant à des vitesses données, les marquer sur la piste d'entraînement et les expérimenter; aborder et approfondir les lois de la physique.

24 Distance

But : connaître la distance à maintenir par rapport au véhicule précédent en fonction de la vitesse et de la distance d'arrêt pour une conduite sûre.

Procédure : approfondir les règles de la distance, faire estimer celle-ci de manière statique et la faire éprouver de manière dynamique.

25 Virages

But : se rendre compte qu'adapter sa vitesse avant le début du virage est le seul moyen de le négocier en toute sécurité.

Procédure : éprouver les effets d'une vitesse inadaptée dans les virages (sur un revêtement mouillé pour les voitures de tourisme).

26 Substances psychotropes

But : séparer la consommation et la conduite, faire le lien entre les motifs de la première et ceux de la seconde, rappeler les dispositions et les sanctions légales.

Procédure : interrogation sur la connaissance des lois et des sanctions (p. ex. sur flip-chart), méthode de structuration pour établir le rapport entre les motifs de l'acte de conduire et de la consommation (tableau d'affichage), travail de groupe sur les possibilités de transfert (flipchart).

27 Bilan

But: faire le bilan des résultats personnels et de ceux du groupe.

Procédure : établissement du bilan personnel (journal du participant) et du bilan du groupe (objectifs atteints? ambiance? nouveaux objectifs?). Regard sur la deuxième journée.

3 Contenu de la deuxième journée de cours

Les descriptions de la manière de procéder sont toujours des exemples. On consacra env. 40% du temps aux matières décrites aux ch. 31, 32 et 35 et 60% à celles qui le sont aux ch. 33 et 34.

31 Tour de présentations

But: faire mutuellement, connaissance, fixer les règles de collaboration, donner une vue d'ensemble du cours et ses objectifs, créer une ambiance conviviale.

Procédure: analogue au ch. 21

32 Etablir son profil de conducteur

But: prendre connaissance des éventuelles différences d'appréciation entre soi-même et les autres à l'occasion de la course de feedback.

Procédure: les participants remplissent un questionnaire personnel donnant des indications sur la manière dont ils se perçoivent en tant que conducteur.

33 Course de feedback

But: les conducteurs doivent recevoir un feedback sur leur style de conduite de la part des participants, en général du même âge.

Procédure: les conducteurs font chacun une course d'env. une demi-heure, accompagnés par un animateur et par d'autres participants. Ceux-ci notent les aspects du comportement du conducteur qui leur paraissent importants et ce qui affecte leur bien-être en tant que passagers. Pour les motocycles, les courses de feedback ont lieu en groupes de six participants maximum et en changeant de positions. A l'occasion des différents arrêts, chaque participant note les faits marquants concernant son bien-être au sein du groupe ainsi que le comportement du conducteur précédent et du conducteur suivant. Dans

le local de cours, les feed-backs sont transmis aux conducteurs concernés et comparés avec le profil de conducteur établi précédemment.

34 Environnement

But: approfondir et appliquer les connaissances relatives à la conduite économique et respectueuse de l'environnement en relation avec une façon prévoyante et sûre de conduire.

Procédure: exposer et appliquer, en théorie et en pratique, les règles de l'utilisation économique du véhicule, notamment la conduite axée sur les rapports de vitesses, le couple de traction/coupure d'alimentation, le bruit et la pression des pneus.

35 Discussion finale

But: développer des stratégies pour installer un comportement durablement sûr.

Procédure: analyser et approfondir les expériences personnelles faites durant la formation complémentaire.

Formation des animateurs

1^{re} journée

- tour de présentations
- règles générales
- programme et objectifs
- analyse des problèmes, avis des participants
- qui sont les usagers dangereux de la route?
- où se situent les lacunes dans la formation?
- pourquoi la 1^{re} phase (auto-école) ne suffit-elle pas?
- qu'est-ce qui fait un « bon » conducteur?
- conditions et objectifs de la 2^e phase
- connaissance de la méthode d'animation

2^e journée

- mise en œuvre et déroulement de l'animation (exemples)
- conséquences pour l'enseignement
- difficultés et limites de l'animation
- différentes situations rencontrées dans les cours de formation complémentaire
- matériel d'animation, visualisation

3^e journée

- comment j'apprends
- comment le comportement humain change
- influencer les attitudes
- connaître les limites et les possibilités
- modeler l'environnement de l'apprentissage
- comment créer des conditions d'enseignement optimales
- connaître les styles de communication
- connaître les styles de transmission du savoir
- connaître et appliquer les règles de base du feedback

4^e journée

Partie pratique de la première journée du cours

Acquisition des connaissances nécessaires concernant :

- la distance d'arrêt
- la distance
- les virages

Préparation des leçons

Objectifs didactiques, possibilité d'influer sur le comportement des conducteurs

Etablissement de plans de leçons

Choix des méthodes appropriées

Matériel et moyens didactiques nécessaires

Exercices pratiques (jeux de rôles)

5^e journée

Suite du programme de la première journée

Acquisition des connaissances nécessaires concernant:

- l'analyse des accidents
- les substances psychotropes

Préparation des leçons

Objectifs didactiques, possibilité d'influer sur le comportement des conducteurs

Etablissement de plans de leçons

Choix des méthodes appropriées

Matériel et moyens didactiques nécessaires

Exercices pratiques (jeux de rôles)

6^e journée

Programme de la deuxième journée

- Etablir le profil de conducteur
- Course de feedback: comment conduisent les autres et comment je conduis

Préparation de la course, choix de l'itinéraire, distribution des tâches, questionnaire, feuille de notes pour les observations des passagers;

Auto-évaluation plus objective grâce au regard des autres

Distribution des rôles d'animateur et de conducteur

Evaluation de la course de feedback

Mise au point commune d'aides et de conseils

- Effectuer une course de feedback (jeu de rôles)
- Conduire en économisant l'énergie et en ménageant l'environnement

Acquisition des connaissances nécessaires concernant:

La formation (conduite conviviale et économique)

De quoi se souvient l'ex-élève conducteur?

Enseignement pratique, choix de la méthode

Moyens didactiques, ordinateur de bord, procès-verbal de course, etc.

7^e journée

Cahier des participants

- connaissance de la matière, possibilités d'application

Législation sur la circulation: nouveautés, complément des connaissances nécessaires

Exercice d'animation de discussions sur des thèmes intéressant les jeunes:

- conduite rapide (« les fous du volant »)
- auto-évaluation
- motifs de la conduite
- rapport émotionnel au véhicule
- disposition à observer les règles de la circulation

Conseils pour résoudre des problèmes pendant le cours

-
- fréquentation obligatoire du cours
 - participants passifs, perturbateurs, résistants, distraits, etc.
 - participants allophones

Règles importantes concernant le travail avec des groupes

Horaire des deux journées

Distribution des tâches et des rôles pour les 8^e et 9^e journées

Préparation personnelle des leçons attribuées

8^e journée

Exécution de la première journée (jeu de rôles)

9^e journée

Exécution de la deuxième journée (jeu de rôles)

10^e journée

Évaluation des deux journées précédentes

Exercices effectués

- animation d'une discussion par tous les participants (jeu de rôles)
- thème tiré de la 2^e phase de formation
- enregistrement vidéo suivi d'une discussion de groupe

Consolidation de la matière des deux journées de la formation en deux phases

Rétrospective des 10 journées de cours à l'aide d'un questionnaire:

- évaluation, critique constructive, points positifs/négatifs particuliers
- propositions d'amélioration

Suite des opérations